

COMMUNE DE FARGES

Procès-verbal n°49 du Conseil Municipal

Séance du 04 AVRIL 2018

Présents : Monique GRAZIOTTI – Catherine CAILLET – Noël PLISSONNIER – Catherine DAVIT – Simone ARMAND – Sonia LOVENJAK-LEBEUF – Arnaud MARTIN – Michel REY - Joseph WAPOU

Absents excusés : Patrick BESTMANN (pouvoir à Noël PLISSONNIER) - Corinne EVRARD

Absents : Dimitri AMADIEU - Laurent FILPA - Yveline GALLETTI – Gaël ORIA

1. Désignation du secrétaire de séance : Arnaud MARTIN

Procès-verbal N° 48 de la séance du 06 mars 2018 : le Maire fait part de la décision d'annuler la délibération pour l'augmentation des indemnités de fonction des élus (Del 060318-22). **Accepté à l'unanimité**

2. CCPG : Le compte rendu du conseil communautaire du 29 mars 2018 est présenté. Il est disponible en Mairie, de même que ceux des commissions.

3. Urbanisme : ont été délivrées les autorisations d'urbanisme : DP DELAVALLADE Karen – DP MARTIN Arnaud – DP EBERWEIN Thibaud – PC BLANC Pierre – PC NARCON Dimitri.

4. Délibérations :

Le programme des travaux qui seront réalisés par l'**Office National des Forêts** en 2018 s'élève à un coût global de 5 840 € HT, scindé comme suit :

Fonctionnement : travaux de maintenance (parcelles 22–39-41) pour 2 718.00 € HT

Investissement : intervention en futaie irrégulière, dégagement de semis, pour 3 122.00 € HT.

La Région Rhône-Alpes Auvergne sera sollicitée pour une subvention en compensation des travaux entrepris. **Accepté à l'unanimité**

Le **Compte de Gestion 2017** est établi par le comptable de la Trésorerie de Gex Il doit être voté avant le Compte Administratif, après s'être assuré que le comptable ait repris dans ses écritures le montant de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il ait procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures. Les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées. **Accepté à l'unanimité**

Pour le vote d'approbation du **Compte administratif 2017**, Madame Monique GRAZIOTTI se retire pour laisser la Présidence à Madame Catherine CAILLET, 1^{ère} adjointe. Il est alors proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le Compte Administratif 2017 qui peut se résumer comme suit :

Fonctionnement : total des dépenses 777 418.42 € / total de recettes de 939 267.57 €. Le résultat de l'année 2017 est de 161 849.15 €, auquel s'ajoute l'excédent reporté de 2016 pour 455.38 €, pour atteindre un excédent de la section de fonctionnement au 31/12/2017 de **162 304.53€**.

Investissement : total des dépenses 445 771.12 € / total de recettes de 351 287.54 €. Le résultat de l'année 2017 est un déficit de 94 483.58 €, compensé par l'excédent reporté de 2016 pour 174 737.04 €, pour atteindre un excédent de la section d'investissement au 31/12/2017 de **80 253.46 €**.

Il est par ailleurs précisé que le montant des **crédits reportés** sur l'exercice 2017 (restes à réaliser) s'élève en dépenses à 234 627.00 € et à 19 848.00 € en recettes. Ces excédents de clôture et restes à réaliser seront ainsi repris au sein du budget primitif 2018. **Accepté à l'unanimité**

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il convient d'**affecter les résultats de chaque section** au Budget Primitif 2018. Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement de 162 304.53 € au compte de recettes

R-002 « Résultats antérieurs reportés » pour 2 304.53 € et au compte de recettes 1068 pour 160 000.00 €. L'excédent d'investissement de 80 253.46 € sera affecté en report au compte de recettes R-001 « Solde d'exécution d'investissement reporté ».

Accepté à l'unanimité

Madame le Maire présente en détail au Conseil Municipal le **Budget Primitif 2018**. Le Budget Primitif, dont chaque section est équilibrée en dépenses et recettes, se résume comme suit :

Total de la section Fonctionnement : 898 900.00 €

Total de la section Investissement : 439 600.00 €

Total du budget 2018 : 1 338 500.00 €

Accepté à l'unanimité

L'état 1259 des **taux d'imposition des taxes directes locales** pour 2018 est notifié par la Direction Générale des Finances Publiques. Pour l'année 2018, Madame le Maire propose de reconduire les taux d'imposition 2017, sans augmentation pour les administrés, à savoir :

Taxe d'habitation : 10.89 % / Taxe foncière (bâti) : 6.73 % / Taxe foncière (non bâti) : 53.55 %

Accepté à l'unanimité

Considérant le rapport présenté par la **CLECT** (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées), il est proposé d'approuver ce rapport.

Accepté à l'unanimité

Divers :

Le Maire rappelle que M. Mme PLANCHAT GAILLARD Yvon avaient, avant 2014, un projet touristique sur le secteur des Poses qui n'avait jamais pu se concrétiser. Le PLU voté en 2015 par la CCPG avait classé cette zone en agricole. Il est demandé au Conseil Municipal s'il souhaite prendre en considération la demande de M. Mme PLANCHAT GAILLARD Yvon. Après discussion et compte tenu de l'emplacement proche d'une ligne à haute tension et mal desservi en réseau d'eau potable, la majorité des membres présents s'opposent à une demande de classement en zone touristique de cette zone dans le prochain PLUi. De plus, le nouveau schéma des couloirs écologiques, déjà validé par les services de la CCPG, inclut ce secteur en couloir écologique. Le Conseil Municipal n'exclut pas l'hypothèse de créer dans le Sud Gessien une zone touristique, mais souhaite que ce soit en coopération avec les communes voisines.

M. Michel REY informe les conseillers de la visite de Madame BAYLAC Olga à son domicile. Elle lui a expliqué qu'elle a pris bonne note des mesures de contrôle pour les horaires relatifs au city stade et à l'espace rencontre. Toutefois il rapporte son inquiétude quant aux nuisances sonores en journée. Elle lui a présenté également un produit, genre de bâches pouvant la couper visuellement du city stade ; sans documentation et sans échantillon, il est difficile d'apprécier les effets de ce matériel. Le Maire rappelle que les agents de voirie et de la police municipale sont attentifs au désordre autour de l'espace rencontre.

Suite à la réunion du 03/04 avec les services d'aménagements de la CCPG pour le suivi des travaux du PLUi, d'autres réunions sont prévues en mai pour le zonage.

La cérémonie du 8 mai 2018 aura lieu à Farges à 19h.

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu début juin.

Séance levée à 21H55.

Le secrétaire de séance

Arnaud MARTIN.

